

**Compte-rendu de la commission « Cyclisme Pour Tous »
8 Novembre 2017 - 18h 30 - Neuilly Plaisance**

Etaient présents :

Marc Ansermin, Président
Guillaume Liénard, Secrétaire
Membres : René Aizpuru, Thierry Billard et Daniel Tardiveau.
Représentant CDC 75 : Christian Masola
Représentant CDC 77 : Dominique Marchenay
Représentant CDC 93 : Marie-Carmen Haegel
Représentant CDC 95 : Claude Gantois

Absents excusés :

Membres : Bernard Leboucq
Représentant CDC 78 : Jean Michel Richefort
Représentant CDC 92 : Lucien Bouniol

Informations :

Le président informe les membres :

- Du décès dans la nuit dernière de Claude CRAMETTE, qui laissera un grand vide dans notre comité régional.

- Des raisons du retard de la publication de la commission CPT, dû à la non présentation et validation par le comité directeur régional ainsi que d'avoir les noms des représentants départementaux. Thierry BILLARD confirme que pour le CDC 94, il n'y a pas eu d'AG **depuis 2 ans**. Marc ANSERMIN indique aussi que la commission CPT sera élargie aux « Masters ». Un vice-président sera nommé en 2018 pour s'occuper de la partie « Masters » qui pour l'instant en IDF concerne uniquement la piste.

- De la modification tardive concernant la classification 2018, celle-ci n'ayant pas été abordée par le comité directeur avant septembre 2017. Le président de la commission CPT concernant les D1 montant en 3ème catégorie, a proposé la modification suivante :

-Les 20 premiers D1 du challenge annuel des séries départementales seront classés 3ème catégorie en 2018. Les coureurs de plus de 40 ans pourront rester à leur demande en D1 ou D1 open et seront assujettis pour 2018 aux règles des 2 victoires ou 25 points en accord avec M. CRAMETE, président de la commission de la route.

- les récompenses régionales : la réception aura lieu à Coulommiers (77) le dimanche 10 décembre 2017.

Réglementation régionale 2018 :

Dans l'article 1, la commission décide d'ajouter : « Les coureurs de plus de 60 ans, montés pendant la saison en D1, D2, D3 ou D4 peuvent redescendre d'une série la saison suivante, s'ils ne figurent pas dans les 30 premiers du classement annuel de leur nouvelle catégorie ».

Daniel TARDIVEAU propose une modification de l'article 6. Il souhaite un regroupement de catégorie dans le cas où il y aurait moins de 20 coureurs au départ dans l'une des 4 catégories. Cette proposition est adoptée et sera ajoutée à la réglementation régionale.

Une discussion est entamée autour des questions de René AIZPURU sur les conditions de descentes de certaines catégories et sur les résultats des coureurs de province qui participent toute l'année aux épreuves en Ile de France :

- il est décidé de maintenir le processus des descentes.
- il est décidé de monter de série les coureurs de province ayant des points leur permettant d'être au niveau des 15 premiers des classements régionaux.

Statistiques :

Le président informe que chaque commission devra revoir et gérer les statistiques de leur discipline. Il reprend l'historique de la « réforme » envisagée par le CIF qui a amené la grogne de nombreux clubs en mai dernier etc...

Au vue des statistiques proposées par la commission de la Route qui se rapprochent des nôtres et que les points en vigueur nous servent à établir un classement régional, (qui lui-même sert de base pour les descentes de catégorie depuis des années), il est décidé de maintenir en l'état à l'unanimité des membres présents l'article 12 de la réglementation régionale concernant les statistiques régionales pour la saison 2018.

Un rapprochement aura lieu avec le prochain président de la commission de la route pour ce qui concerne la gestion des statistiques route des « Masters ».

Proposition de la commission au Comité Directeur du CIF :

Concernant la règle de montée de catégorie par le challenge annuel des D1 en 3^{ème} catégorie en fin de saison, il est proposé que seuls les coureurs de moins de 40 ans et totalisant plus de 100 points montent dans la catégorie supérieure.

Rappel de l'article 16-2-5 de la réglementation fédérale concernant l'attribution de l'option open qui n'est pas respectée en IDF. (Le Pass'Cyclisme Open est accessible au choix il ne permet que les niveaux D1 et D2.)

Descentes de catégorie pour la saison 2018 :

La commission examine les 140 demandes de descentes soit :

33 pour les D2
41 pour les D3
56 pour les D4

La liste des coureurs autorisés à descendre de catégorie pour la saison 2018 sera publiée sur le site du CIF.

Projet de tarification régionale pour la saison 2018 :

Après une présentation du projet de tarification régionale pour la saison 2018, les membres de la commission émettent un avis défavorable sur ce projet.

Les raisons de cet avis défavorable sont les suivants :

- Les organisateurs d'épreuves « Pass'Cyclisme » et d'épreuves dites de masse sont les seuls qui volent leurs droits d'organisation augmentés passant de 630 € à 800 € (+ 170 €) soit une augmentation de 27 %. Avec ces tarifs élevés, un certain nombre d'organisateur risquent de transférer leurs épreuves vers les fédérations affinitaires FSGT et UFOLEP. Le projet fédéral a permis depuis plusieurs années de contenir cette érosion d'épreuves vers les fédérations affinitaires et d'étoffer le calendrier francilien.
- Qu'un nouvel organisateur puisse organiser une épreuve en ne payant que 100 € de droits en cas d'épreuves supplémentaires.
- L'augmentation du droit d'engagement d'un euro sur route, en cyclo-cross et sur piste pour les autres catégories (minimes, cadets, dames et secteur compétition).

A l'issue de la réunion et à l'unanimité, l'ensemble des membres de la commission régionale du Cyclisme Pour Tous ainsi que son Président ont décidé de démissionner de leurs fonctions.

La séance est levée à 21h40.

**le secrétaire,
Guillaume LIENARD**

**Le Président,
Marc ANSERMIN**